

RCS : CHAUMONT

Code greffe : 5201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAUMONT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 00131

Numéro SIREN : 851 626 283

Nom ou dénomination : KRLA HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt 1077

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT
AUX FINS DE PROROGATION DU DELAI D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

Monsieur le Président,

Le soussigné :

Maître Armin CHEVAL
Avocat de la SELAFA ACD AVOCATS
Société d'avocats inter-barreaux
Dont le siège social est sis 165 Boulevard d'Haussonville, 54000 NANCY

Agissant en qualité d'avocat de la société :

KRLA HOLDING
Société à responsabilité limitée au capital de 1 976 000 euros
Dont le siège social est sis 26 rue Jean Jaurès 52100 BETTANCOURT LA FERREE
Immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 851 626 283,
Représentée par Monsieur Jean-Louis GABRIEL, en sa qualité de Gérant.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société **KRLA HOLDING** a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le **31 décembre 2022**.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, soumettre à l'approbation de son associé unique les comptes de cet exercice et ce, dans les six mois de cette date, soit au plus tard le **30 juin 2023**, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés organisationnelles, la Société n'a pu établir les comptes clos au 31 décembre 2022 pour qu'ils puissent être soumis à l'associé unique dans les délais légaux

C'est pourquoi, le requérant, soussigné, a l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société **KRLA HOLDING** qu'il représente, à bénéficier **d'un délai supplémentaire de trois (3) mois**, soit jusqu'au **30 septembre 2023**, lui permettant de soumettre, dans les conditions légales, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'approbation de son associé unique.

Fait à NANCY,
En double exemplaire,
Le 28 juin 2023

Armin CHEVAL – ACD AVOCATS

P-J :Projet d'ordonnance

po




TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT

Département de la Haute Marne
Ressort des arrondissements de Chaumont , Langres et Saint-Dizier

ROLE NUMERO	: 2023 001172
SOUS-REPERTOIRE	: 2023000347

CHAMBRE 7 : AUDIENCE DE MR LE PRESIDENT (AUTRE QU'INJONCTION DE
PAYER)
AUDIENCE DU :

DEMANDEUR(S)	: KRLA HOLDING (SARL)
--------------	-----------------------

REPRESENTANT : SELAFA ACD AVOCATS , en la personne de Me Armin CHEVAL

DEFENDEUR(S)	: KRLA HOLDING (SARL)
--------------	-----------------------

REPRESENTANT :

NATURE DE LA DEMANDE :

REQUETE

Prorogation du délai de réunion de l'AG chargé d'approuver les comptes
annuels L.225-100 et R.225-64

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT
Département de la Haute Marne

ORDONNANCE DE PROROGATION DE DELAI
(Art. L225-100 et R225-64 du code de commerce)

Nous, Jean-Luc DEGUY, Président du Tribunal de Commerce de CHAUMONT ;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article L.225-100 alinéa 1 du Code de Commerce ;

Vu l'article R 225-64 du même code ;

Accordons à la société :

KRLA HOLDING (SARL)
26, Rue Jean Jaurès
52100 Bettancourt-la-Ferrée

Immatriculée au RCS CHAUMONT sous le numéro 851 626 283

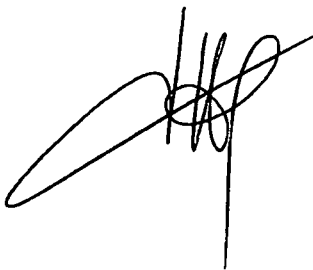
Un délai jusqu'au : **30/09/2023**

Pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022**

Disons que la présente décision fera l'objet d'un dépôt en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés ;

Fait à CHAUMONT en Notre Cabinet le 04/07/2023

Le Président,
Jean-Luc DEGUY



le commis-greffier
Sandry BONNAIRE

